

Comment se licencier au GTVHS70

- 1 - Se rendre sur le site de la FFTRI via l'onglet « Espace Tri Licence »
- 2 – Suivre les indications sur le site de la FFTRI
- 3 – Imprimer le document de demande de licence
- 4 – Prendre connaissance du règlement intérieur du Club et le retourner signé
- 5 – Fournir un certificat médical de non contre indication de la pratique du Triathlon en compétition
- 6 – Joindre le tout avec le règlement de la licence à l'adresse suivante :

*GTVHS70
53 Rue Jean Jaurès
70000 VESOUL*

PS : La cotisation indiquée sur notre site comprend la part de la FFTRI

Particularité ECOLE DE TRIATHLON

Pour nos jeunes pousses, nous demandons à ce qu'ils fournissent une attestation d'un maitre nageur indiquant qu'il(elle) peut nager 50 M minimum en crawl